

**VILLE d'ANTONY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 JUIN 2012**

La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Jean-Yves SENANT, maire d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par M. Aubineau.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BERGEROL à M. SENANT      M. SIMON à M. MOHAMMEDI  
Mme VLASTOS à Mme BUGAT      Mme GONIN à M. COLIN

- **Adoption du compte-rendu de la séance du 24 mai 2012.**

**(Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés).**

- **Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

**Mme COLMEZ :** Pour la n° 18 « Adoption de l'avenant n°1 au marché passé avec la société des Espaces Verts pour l'entretien de différents espaces verts de la ville d'Antony afin de rajouter 38.330 m<sup>2</sup> d'entretien » de quoi s'agit-il ?

**M. le Maire :** Ce sont des espaces qui sont situés au dessus de l'autoroute A86, devant la Croix de Berny, et sur la rue Sully Prud'homme du côté Antony.

**Mme COLMEZ :** Pour la 22, qu'est-ce qu'on entend par un « contentieux d'urbanisme » ?

**Mme DEVEDJIAN :** C'est un contentieux qui concerne un pavillon, un agrandissement de pavillon. C'est un contentieux que nous avons gagné en première instance et puis perdu en appel ; cela concerne la distance par rapport aux limites séparatives, et si la Cassation ne nous donne pas raison, il faut qu'on revoie notre plan d'occupation des sols. Pour nous, c'est une décision

incompréhensible. Je ne peux pas vous dire de qui il s'agit mais ce sont des gens qui ont mis un garage au-dessous d'une terrasse, le garage n'est pas considéré comme un lieu principal mais le voisin a fait un recours en disant que c'était un lieu principal et il a gagné en Appel. C'est bizarre, c'est pour cela que l'on va en Cassation, on veut en connaître la raison et on veut savoir si c'est confirmé ou pas. Si c'est confirmé, on modifiera le plan local d'urbanisme, mais ça nous semblerait très étonnant.

**M. RIVET** : Pour la n° 13 et la n° 5, dans un cas, on fait appel à la Croix Rouge Française pour assurer la sécurité d'une manifestation, et dans l'autre cas, on fait appel à la protection civile, pourquoi cette différence ?

**M. le Maire** : On fait appel indifféremment à l'un ou l'autre, ça dépend des circonstances.

**M. RIVET** : Pourquoi est-ce que vous n'avez pas pris la Croix Rouge pour les deux ?

**M. le Maire** : Je n'en sais rien, on travaille avec les deux organismes.

**M. RIVET** : Il y en a qui sont plus nombreux peut-être ?

**M. le Maire** : Non, ils travaillent bien tous les deux. Nous faisons appel indifféremment à l'un ou à l'autre.

**M. RIVET** : Est-ce que le coût est le même ?

**M. le Maire** : Oui, et même parfois c'est gratuit.

**Mme BUZELIN** : N° 1, concernant une attribution à la société France Location Expo du marché de travaux sur l'implantation d'un cinéma provisoire, quelle est la durée du contrat et que couvre le prix ?

**M. le Maire** : La location va jusqu'au 31 décembre 2013.

**Mme BUZELIN** : Il n'y a pas d'extension prévue pour les travaux du cinéma ?

**M. le Maire** : On verra. Le prix est de 329.000 € et il couvre la location de l'ensemble de l'installation pendant 18 mois.

**Mme BUZELIN** : Concernant la n° 10, un avenant au marché passé avec la société SAVPRO concernant un système de sécurité incendie, pour 2.258 €, est-ce que la sécurité incendie n'est pas de la compétence de la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre ?

**M. le Maire** : Non. Pour les bâtiments municipaux, c'est de la responsabilité de la ville. La CAHB ne s'occupe pas des bâtiments municipaux.

**Mme BUZELIN** : Pour la n° 25, Adoption d'une convention avec l'Etat pour la prise en charge par la ville des opérations de mise sous pli de la propagande électorale, quel a été le coût global à la charge de la ville ?

**M. le Maire** : On va rechercher. Le coût du personnel est remboursé mais pas les sandwiches. On vous le dira.

**M. RIVET** : Pour la 12, concernant l'installation de l'Archerie Club, finalement, elle va s'installer sur le Parc de la Grenouillère ?

**M. le Maire** : Ce n'est pas l'installation de l'Archerie Club, c'est la mise à disposition de la Grenouillère pour le Championnat des Hauts de Seine de tir à l'arc. Uniquement sur un week-end. Ce n'est pas pour le Club de l'Archerie mais pour le comité des Hauts-de-Seine de tir à l'arc.

**M. RUFAT** : Pour la 19, combien de fontaines ou de pompes ont été concernées pour ce marché ? Est-ce que ce sont toutes les fontaines de la ville qui sont concernées ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. RUFAT** : Il y en a combien ?

**M. le Maire** : Je n'ai pas en tête le nombre de fontaines ; outre la Croix de Berny et la mairie, il y en a au Parc Heller, et près de l'Obélisque. On vous donnera le nombre exact.

**- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.**

(Aucune remarque n'est formulée)

**M. le Maire** : Nous allons aborder l'ordre du jour et je passe d'abord la parole à M. Le Bourhis qui a besoin de partir plus tôt et qui a quatre délibérations à vous présenter.

**- 11 - Adoption d'une convention à passer avec le GRETA 92 Sud pour l'organisation de cours du soir destinés aux adultes.**

**(Rapporteur : M. Le Bourhis)**

### **(Lecture du rapport de présentation)**

**M. RIVET** : J'ai trois questions :

1) Pourquoi cette revalorisation de 2,5% ?

2) Il n'y a aucun tarif spécifique pour les demandeurs d'emploi et les gens qui touchent le RSA. Pourquoi ?

3) Pourquoi est-ce qu'on n'essaie pas de regarder l'organisation de cours d'alphabétisation -non pas des cours de français mais des cours d'alphabétisation, ce qui est différent- ? La commune ne participe pas à l'organisation de cours d'alphabétisation et c'est bien regrettable. Il y a de plus en plus de gens qui dans le domaine de la recherche d'emploi n'ont pas de cours organisés le soir. Quelques associations font de l'alphabétisation mais il y en a très peu, or c'est un besoin général qui est important pour quelqu'un qui recherche un emploi et qui aurait besoin de ces cours.

Pourquoi cette augmentation et pourquoi pas des tarifs spéciaux pour les demandeurs d'emploi et pour les gens qui touchent le RSA

Et pourquoi pas des cours d'alphabétisation ?

**M. LE BOURHIS** : Pourquoi cette revalorisation ? Parce que le GRETA était largement déficitaire et avait passé ses cours de 65 à 85 € pour être un peu plus équilibré. Pour arriver à un équilibre complet, il devrait passer à 95 €. Donc nous sommes contraints de répercuter une partie de cette augmentation sur la participation des auditeurs. Cette année, nous sommes restés à 85 € parce que nous avons autorisé le GRETA à avoir 10% d'inscrits en plus pour les auditeurs qui sont des DIF(Droits Individuels de Formation).

En ce qui concerne les tarifs pour les chômeurs, ces tarifs sont faits par le GRETA.

**M. RIVET** : Oui mais nous, commune, on pourrait abonder de façon complémentaire de sorte que ces personnes ne paient pas, ou paient une somme extrêmement modique. Lorsqu'on est au RSA, on compte tout.

**M. LE BOURHIS** : Certainement, mais on a le sentiment que la population concernée par ces cours de langue ne correspond pas à cette population. De même au niveau des cours d'alphabétisation dont vous parliez, ce n'est pas la vocation première, semble-t-il, du GRETA, d'en faire. Il propose

le français et les langues étrangères pour des gens qui ont une mobilité internationale et qui ont donc besoin en venant en France de savoir parler français. Autrement, en ce qui concerne les cours d'alphabétisation, il y en a sur le Noyer Doré, et même à la médiathèque Arthur Rimbaud, où nous avons des logiciels qui permettent de travailler l'acquisition des langues.

**Mme DEVEDJIAN** : Et dans le cadre du PDIRE – Plan Départemental d'insertion des Bénéficiaires du RSA- il y a beaucoup d'actions menées pour l'alphabétisation et la remise à niveau en français. Ce sont des actions menées par des professionnels, adaptées à un public comme le soulignait Jean-Yves Le Bourhis qui n'est pas celui du GRETA, celui du GRETA est un public volontaire et autonome, ces personnes ont besoin d'être prises dans une formation plus générale comme celle qui existe au Noyer Doré et qui est à destination des publics qu'il faut mobiliser pour apprendre le français, et pas simplement se contenter d'une possibilité d'inscription.

**M. RIVET** : J'ai l'occasion de rencontrer pas mal de gens qui ne sont pas pris dans ces dispositifs et mon intervention était d'inviter à la réflexion et de demander si la commune -comme d'autres- ne pourrait pas avoir une action spécifique dans le domaine de l'alphabétisation qui aujourd'hui est assurée de façon très limitée par une association qui a ses limites et pas par des professionnels. Ne pourrait-on pas réfléchir à organiser ce genre de cours ?

**Mme DEVEDJIAN** : On pourra faire le point de tout ce qui existe, et on verra s'il y a des « trous » à boucher.

**M. RUFAT** : J'ai plusieurs questions sur cette délibération, je pense qu'elles sont complémentaires de celles de M. Rivet :

- En dehors de la « diversification » de l'arabe et du chinois dont j'aimerais que vous explicitiez un peu le terme, il y a une chose que je n'ai pas bien comprise, c'est la logique de l'opportunité du dédoublement de l'italien : Est-ce que les effectifs n'avaient pas baissé ? Si j'ai bien compris, ils étaient descendus à 8 et je croyais que l'on ouvrait les cours à partir de 10. Je ne vois pas pourquoi on dédouble alors qu'ils ne sont que 8 ? J'y ai trouvé une certaine incohérence. J'aimerais que vous m'expliquiez. Et quel est l'effectif auquel vous vous attendez ? Vous avez fait un bilan financier où vous avez parlé de 25 €, et

vous avez prévu un effectif pour l'année prochaine, je voudrais savoir quel est cet effectif.

Quant à l'augmentation du tarif, elle est plus élevée que la hausse des prix normale. Vous avez quand même fait un effort pour augmenter davantage les niveaux plus élevés, néanmoins vous auriez pu élargir davantage, augmenter moins les quotients faibles et augmenter plus les quotients plus hauts afin de faire un effort différencié de l'augmentation.

Enfin, qui signera la convention ?

**M. LE BOURHIS** : C'est le Principal de l'établissement qui signera. La convention doit être signée avant les vacances et les choses seront ensuite reprises par le nouveau Principal.

En ce qui concerne le dédoublement du cours d'italien, ce n'est pas parce qu'on a 8 élèves qu'on va dédoubler le cours d'italien, c'est parce que le cours d'italien a accueilli essentiellement cette année des débutants et les gens qui étaient avancés en italien, après avoir pris contact avec les enseignants, n'ont pas donné suite pour suivre les cours parce que les cours n'avaient pas un niveau suffisant. C'est pour récupérer les gens qui faisaient de l'italien à un certain niveau que nous avons proposé les deux cours d'italien comme l'an dernier.

**M. RUFAT** : Est-ce que vous pensez que vous aurez suffisamment d'élèves pour avoir deux cours ?

**M. LE BOURHIS** : Oui, et si nous n'avons pas assez d'élèves, le cours ne sera pas maintenu.

En ce qui concerne la répartition de l'augmentation. Si l'on regarde l'augmentation sur les deux premiers tarifs, on est à 4,3% et 4,5% ; puis au niveau intermédiaire, quand on passe de 150 à 160, soit à 6,17% ; et l'effort est encore plus important pour la dernière tranche où l'on est à 8,3%. On a essayé de répartir l'effort, comme d'ailleurs vous l'aviez souligné l'année dernière, mais les commentaires étaient basés sur des chiffres qui étaient faux la première fois.

En ce qui concerne l'arabe et le chinois, on revient au problème économique qui a été soulevé par M. Rivet : c'est vrai qu'on a voulu moduler l'effort qui est à faire et à faire aussi par la ville. Mais il faut d'abord qu'on voie si

la fuite des auditeurs correspond bien à l'hypothèse que nous avons faite : des cours ayant démarré tardivement et des problèmes de communication sur les tarifs, expliquant que l'on a eu une baisse sensible cette année. On s'attend à avoir de nouveau 130 auditeurs l'année prochaine.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 12 - Adhésion de la ville d'Antony à l'association Ecole de la Deuxième Chance des Hauts de Seine (E2C).**

**(Rapporteur : M. Le Bourhis)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. FEUILLADE** : Evidemment on est pour ce dispositif, on se dit qu'on aurait pu l'accueillir à Antony à l'IUFM, ça aurait été bien d'utiliser ce bâtiment pour de la formation.

**M. le Maire** : Dont acte.

**M. RIVET** : Evidemment ce dispositif a connu beaucoup de succès, c'est une excellente chose de s'y intéresser. J'ai 3 questions :

- 14.000 € représentent combien, quelle part dans le budget de fonctionnement total de cette antenne ?

- Ensuite, je ne vois nulle part que la MDEE – Maison des Entreprises et de l'Emploi- dont l'une des missions principales est de s'occuper de l'emploi des jeunes, je ne vois nulle part qu'elle ait été sollicitée. Est-ce qu'on lui a demandé son avis ?

- Troisième question : je pense que c'est assez modeste par rapport au budget mais comment va-t-on faire pour être impliqué dans le suivi ? Fait-on partie du conseil d'administration ? Est-ce qu'il y a une Assemblée Générale à laquelle on peut assister ? Aura-t-on des comptes-rendus ?

**M. LE BOURHIS** : En ce qui concerne la participation des villes, celle-ci s'élève à 10% du coût du projet. Les autres financeurs sont le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, et l'Etat, le FSE. Actuellement toutes les villes ont été sollicitées. Toutes n'ont pas répondu. Sur le sud du département, de très nombreuses villes ont répondu.

Sur le nord, il en manque quelques unes, et certaines importantes comme Nanterre par exemple qui va être sollicitée par le président et les membres du collège des élus.

Pour ce qui est de l'Assemblée Générale, il y en a une tous les ans : Il y en a eu une le 6 juin, je représentais la ville mais n'étant pas encore adhérente, j'y ai assisté comme personne invitée.

**Mme DEVEDJIAN** : La Maison de l'Emploi a tout à fait participé à l'élaboration du site avec différentes villes partenaires et à titre de conseiller technique des villes de la communauté d'agglomération ; bien évidemment la Mission Locale est en première ligne pour proposer des candidats à l'Ecole de la Deuxième Chance. Ne vous en faites pas, elle est tout à fait intégrée au dispositif.

**M. RIVET** : Je posais la question parce que ça ne figure pas dans le rapport.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 13 - Attribution de subventions aux écoles dans le cadre de la Bourse aux Projets - Additif**

**(Rapporteur : M. Le Bourhis)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 21 - Communication du rapport d'activité du service public délégué de la restauration scolaire – Année 2011.**

**(Rapporteur : M. Le Bourhis)**

**M. LE BOURHIS** : Y a-t-il des questions sur le rapport d'activité d'Avenance ?

**Mme BUZELIN** : Lors de la commission, j'avais demandé que nous soient transmis les comptes rendus des commissions de restauration pour voir ce qu'il s'était dit lors de ces commissions.

**M. LE BOURHIS** : Cela ne pose aucun problème. Je pourrai vous donner les comptes rendus. Il faut me dire ce que vous souhaitez, si vous en voulez deux ou bien l'ensemble des comptes-rendus de cette année.

**Mme BUZELIN** : Dans le rapport, on parle de 6 tenues, j'aimerais avoir les comptes-rendus, même dématérialisés, ça me conviendra tout à fait.

**M. LE BOURHIS** : Sans problème

**Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

**- 1 - Fixation de divers tarifs municipaux pour des activités non soumises au taux d'effort.**

**(Rapporteur : M. Médan)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. RIVET** : Il y a 3 délibérations, la 01 – 02 – 03, mon intervention porte sur la 01 : Il s'agit des tarifs des concerts de la saison classique de la ville. Autant tout à l'heure on s'adressait à un organisme extérieur et on payait une prestation, autant pour cela, c'est la ville qui fixe les tarifs ; y compris pour les gens qui ne paient pas leur place.

Ces tarifs sont déjà fixés, et 22 € pour le plein tarif, c'est cher ! Ne me dites pas que les tarifs sont pratiqués partout à 22 €. C'est cher, beaucoup plus cher que le cinéma, même si ce n'est pas la même prestation, c'est cher. Il y a des gens qui voudraient bien assister aux concerts et qui ne peuvent pas payer.

Il y a certes un effort de fait puisqu'il y a la carte jeune à 10 € qui n'existait pas l'année dernière, et un tarif enfant à 7 € qui n'existait pas non plus, je pense, l'année dernière. Donc c'est un effort, mais ça ne suffit pas.

Et vous augmentez en plus de 10% : 22 au lieu de 21 pour le tarif plein. Et pour le tarif réduit, il passe de 15 à 16, c'est largement au-dessus de l'inflation.

Je crois que cette année où les Antoniens et beaucoup de français subissent les effets de la crise, l'accès à la culture doit être une priorité et je vous demande de ne pas augmenter ces tarifs qui sont déjà chers. Il y a des municipalités où ce genre de prestation est offert à tous pour des sommes beaucoup plus modiques.

Donc on ne peut pas voter cette augmentation qui n'est pas justifiée puisqu'elle va bien au-delà de l'inflation et porte les tarifs à des niveaux qui sont de moins en moins accessibles aux Antoniens.

**M. RUFAT** : Pour poursuivre ce que disait M. Rivet, je crois que les 3 derniers tarifs n'existaient pas jusque-là. Le tarif préférentiel bénéficie effectivement d'un traitement « préférentiel » puisque l'augmentation est de 2 €, on passe de 10 à 12 €, c'est donc très largement au-dessus de l'inflation ! Je suis étonné de l'augmentation. C'est-à-dire le double pour le tarif préférentiel par rapport au plein tarif. On ne voit pas très bien la logique qui est derrière.

Pour reprendre les propos de François Rivet, il serait bien de revoir ces augmentations.

**Mme COLMEZ** : Est-ce qu'on parle aussi des autres tarifs qui viennent derrière ?

**M. le Maire** : Oui.

**Mme COLMEZ** : A propos du poney club, vous dites qu'on applique aux unités de valeur une augmentation de 1,5% et que vous augmentez les cotisations annuelles de 10 € tout en tenant compte des augmentations de la TVA de 5,5 à 7,5. Si on regarde bien, ça fait une augmentation de plus de 1,5%. 10 €, ça fait plus, alors je ne comprends pas le raisonnement.

**M. RUFAT** : Puisque tout a été dit, je passerai à la dernière fiche qui est la 1.03 : j'ai bien entendu les explications qui ont été données en commission sur ces nouveaux tarifs et leur lisibilité ; de l'avis des familles, on aurait dû faire plus d'effort pour essayer de mettre en place le taux d'effort sur ces tarifs-là. C'est un problème technique et non pas politique. Mais c'est dommage que le choix d'un taux d'effort pour ces populations-là ne soit pas utilisé pour ces tarifs.

**Mme ROLLAND** : Je vais vous parler des tarifs des concerts. La raison pour laquelle nous avons été amenés à relever ces tarifs est la suivante : Nous souhaitons avoir une synergie dans nos programmations avec le théâtre Firmin Gémier- la Piscine ; en effet, lorsque nous aurons le futur théâtre à Antony, des concerts auront lieu dans ce théâtre et l'idée est de les englober à la programmation du théâtre Firmin Gémier- la Piscine. Nous anticipons déjà le fonctionnement de ce nouveau théâtre dans la mesure où nous souhaitons continuer à faire vivre le théâtre Firmin Gémier sur la ville d'Antony et une

programmation avec Marc Jeancourt. Nous proposons un certain nombre de spectacles et de concerts sur la ville d'Antony. Donc l'idée est de faire une proposition globale des concerts de Firmin-Gémier et des concerts programmés par la Piscine pour la saison 2012-2013. Il a donc été nécessaire de rapprocher nos différents tarifs et pour cela, nous avons essayé de faire au mieux avec une légère augmentation.

Alors en effet, les tarifs pleins passent de 20 à 22 € mais nous mettons l'accent sur le tarif réduit qui concerne la plupart des personnes qui fréquentent nos concerts. Nous avons les plus de 65 ans, les associations musicales, les familles nombreuses. De plus, nous avons réduit le nombre de personnes constituant un groupe : au lieu de 10, c'est 6 personnes. Donc la majorité des personnes qui viennent à nos concerts sont concernées par le 16 €, on passe de 15 à 16. Et nous avons souhaité faire un geste envers les plus jeunes, avec la carte qui passe de 11 à 10 € ; et pour les jeunes enfants : 7 €

Vous remarquerez aussi un tarif intéressant à savoir une base de 4 concerts 56 €, même en prenant le plein tarif 22 €, vous avez plus d'un concert gratuit dans cette base.

On s'est surtout appuyé sur la cible de notre public, celui qui bénéficie du tarif réduit.

Et donc, lorsque nous serons au théâtre de la Piscine, nous pourrons réserver des concerts de la ville et inversement. Il a fallu qu'on trouve des rapprochements entre nos propres tarifs et leurs tarifs, nos tarifs ne sont pas si importants, nous étions bien en deçà de ce que pratique le théâtre de la Piscine et de ce qui se pratique en règle générale pour la qualité des concerts qui sont proposés sur la ville.

**M. le Maire** : Quant à la TVA, elle s'applique à l'ensemble des recettes du Poneyland, pas seulement sur les cotisations, et je pense que la hausse des cotisations couvre l'ensemble des pertes des recettes liées à la TVA.

**M. RUFAT** : Sur le taux d'effort, dans les tarifs des concerts, l'augmentation a doublé.

**M. le Maire** : Je n'ai pas de réponse là-dessus.

**(Vote sur la 1ère délibération – concerts- : délibération adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre, et 4 abstentions)**

**(Vote sur la 2ème délibération –poney-club et Ferme d’Antony- : délibération adoptée par 35 voix pour, 9 voix contre, et 1 abstention)**

**(Vote sur 123 Malin : délibération adoptée à l’unanimité des présents et représentés.)**

**- 2 - Conception et aménagement paysager des terrains des Bas Graviers-Crocheteurs à Antony - Validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure de consultation des entreprises.**

**(Rapporteur : Mme Cottenceau)**

**Mme COTTENCEAU** : Pour ceux qui n’auraient pas le dossier en tête, le Parc des Bas Graviers se trouve le long de la A 86, il fait 4 hectares environ dont 1 hectare du côté des Bas Graviers et 1,5 hectares du côté de la Coulée Verte. Plusieurs axes ont été choisis : d’abord de l’agrandir du côté de la A 86 ; ensuite grâce au versant de la A 86 et du mur anti-bruit, de faire baisser le bruit dans le parc et dans le quartier ; selon les prévisions, le bruit pourrait baisser de 5 à 10 décibels par endroits. Ensuite la conception et l’entretien du parc seront aussi écologiques que possible, par exemple par le choix des matériaux, le choix des essences d’arbres, on gardera les végétaux sur place ou non. L’éclairage sera réduit. Il y a d’autres décisions qui vont dans le même sens.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 abstentions.)**

**- 3 - Centre aquatique des Iris rue Adolphe Pajeaud : validation de la convention de maîtrise d’ouvrage unique avec la communauté d’agglomération des Hauts-de-Bievre, du programme pour la construction de l’Espace plongée, et de son enveloppe financière prévisionnelle.**

**(Rapporteur : M. Le Lamer)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Mme BUZELIN** : Il y a plusieurs points sur l’espace Plongée qui coûte 5.800.000 €, plusieurs interrogations concernant ladite fosse : en regardant sur le site de la Fédération Française d’études des sports sous-marins, on

s'aperçoit qu'une fosse de 20 mètres correspond à un besoin interrégional alors qu'à l'échelle intercommunale, on a besoin d'une fosse de 10 mètres et pas de 20 mètres.

Sur l'aspect financier, à partir des éléments de votre rapport, si je retiens 40 années d'utilisation du bâtiment multiplié par 2.000 entrées prévues annuellement, j'arrive à 80.000 entrées sur la période, et si je divise 5.800.000 € par 80.000, j'arrive à 72,5 € l'entrée. J'imagine que ce coût d'entrée ne sera pas répercuté sur l'utilisateur. Donc, de fait, la ville devra être contrainte de financer très largement ce bassin.

Par ailleurs, je suis surprise qu'il n'y ait pas eu de concertation sur les besoins des populations. Une étude aurait pu révéler, par exemple une montée en puissance des besoins de l'aquagym ; l'aquagym vous le savez, est une gymnastique qui se fait en piscine, les besoins sont de plus en plus importants car cela touche à la fois des personnes qui sont en bonne santé et des personnes qui le sont un peu moins. On peut y faire de la rééducation. Quant à nos aînés, ils aiment bien l'aquagym parce que c'est une gymnastique douce qui ne demande pas d'effort et qui est extrêmement bénéfique pour l'ensemble du corps. Je pense qu'on aurait pu prendre exemple sur l'aquagym. Mais quand on regarde la taille des bassins, on voit que pour l'aquagym on dispose de 90 mètres carrés seulement, ce qui est assez faible.

Autre aspect qui concerne la plongée. Une nouvelle fosse sera ouverte à Clamart en 2014, donc je pense que les besoins en plongée seront beaucoup moins importants que ce qui est mis dans le rapport.

Concernant l'aspect environnemental, il est précisé que le maître d'ouvrage n'exige pas une puissance minimale provenant de l'énergie renouvelable. Je suis étonnée que sur un équipement qui nécessite beaucoup d'énergie en termes de chauffage, d'eau, etc, aucun effort manifeste ne soit réalisé sur ce point. A titre d'exemple, la récupération des eaux de pluie pour les toilettes. Autre exemple : les panneaux solaires pour l'électricité et l'eau chaude des sanitaires. Autre exemple : les traitements de l'eau à l'ozone. Les toits végétalisés pour l'isolation. Certaines piscines comme celle de Clamart qui va ouvrir prochainement, réduisent l'usage de certains produits désinfectants, par la mise en place de bassins en inox parce que les carrelages sont des

surfaces poreuses qui nécessitent plus de désinfectant. Et donc, pour réduire ces produits qui sont néfastes et désagréables, on aurait pu faire l'effort de bassins en inox.

Autre point : l'entrée sur la rue Pajeaud : il y a une voie piétonne le long de l'équipement, il faudrait rajouter une voie pour les vélos, ce serait plus pratique.

En tout cas, le coût de cette fosse est gigantesque. On plonge complètement, sans jeu de mot !

**M. RIVET** : Mon intervention portera sur deux délibérations en même temps puisqu'il y a un rapport de convention de maîtrise d'ouvrage avec la CAHB pour la construction du centre nautique et l'approbation du programme détaillé pour un centre de plongée. Mais je m'attacherai uniquement à parler du centre de plongée puisque la piscine qui forme l'autre volet de ce centre aquatique, c'est de la responsabilité de la CAHB.

On a eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet, en particulier sur l'incohérence non pas du programme et du besoin mais de la localisation à moins de 800 mètres d'une piscine qui offre déjà les mêmes prestations. Je soulignerai en préambule que ce projet ne faisait pas partie du programme de la majorité municipale en 2008, donc la légitimité que vous estimez devoir être souvent sur les projets n'existe pas là-dessus. Je vois difficilement les Antoniens se prononcer pour une dépense de 5,8M € pour un équipement sportif concernant très peu de pratiquants. Ce n'était pas un gros argument électoral.

Avant tout projet, il faut en définir le besoin. Le rapport est très succinct. Il a fallu qu'on travaille, Mme Buzelin a travaillé, moi aussi. Nous avons essayé de comprendre quel était le besoin. J'ai trouvé une phrase dans la délibération qui dit : « Considérant les besoins exprimés par les associations Antoniennes et l'insuffisance d'équipements en la matière en région parisienne », c'est un peu court pour un investissement de 5,8M € ! Voilà l'étude du besoin. Aucune étude ou aucun document sur le besoin d'implanter une fosse de 20 mètres dans notre ville n'a été fait. On a parlé avec raison d'une étude réalisée concernant les piscines mais pas les fosses de plongée. La somme de 5,8 M€ au passage n'est pas très éloignée du nouveau cinéma de 5,8M€ pour lequel il y a eu débat

et une étude de besoins. Il est vrai que votre majorité municipale ne compte absolument pas quand il s'agit de la réalisation d'équipements sportifs surdimensionnés et très coûteux !

Aucune réflexion de la Fédération Française des sports sous-marins n'a été portée à notre connaissance. On aurait pu demander à cette fédération dont c'est le métier : « Que pensez-vous de l'implantation d'un bassin de plongée à Antony de 20 mètres ? » Rien. Nous n'avons pas eu vent en tout cas de l'avis de cette fédération qui fait autorité en la matière et qui ne s'est pas prononcée.

Une fosse de 20 mètres est une réalisation qui n'est pas courante. Il n'y en avait que 4 jusque là, aujourd'hui il y en a un peu plus d'une dizaine en France et une des rares fosses de 20 mètres, comme par hasard, est déjà dans le département. Il y en a une dizaine en France et il y en a déjà une dans les Hauts-de-Seine, à Villeneuve la Garenne. Elle appartient au Conseil Général que nous connaissons bien pour les attentions toutes particulières qu'il a vis-à-vis de notre ville. Où est le besoin de se doter d'une fosse qui est un équipement très coûteux au profit de quelques Antoniens ?

J'ai recensé sur la ville deux associations de plongée qui réunissent sur la ville 100 à 150 participants à peu près. Dans le bilan de l'année dernière, Antony Plongée Aquatique réunit une centaine de participants. Disons peut-être 150 ou même 200 personnes. 5,8 M€ pour 200 personnes ! Lorsque j'ai demandé à Villeneuve la Garenne des renseignements sur le prix, le fonctionnement et la fréquentation, pour la petite histoire, on m'a dit qu'à partir du moment où j'étais conseiller municipal de l'opposition dans le 92, il fallait que je m'adresse au Président du Conseil Général qui a d'autres chats à fouetter, donc je suis allé voir ailleurs.

Villeneuve la Garenne, on me dit que c'est vraiment loin et qu'il y a des déplacements. Est-ce que c'est vraiment là un besoin de 5,8 M € ? Je ne pense pas. Nous avons débattu d'équipements sportifs précédemment où j'ai parfois souligné que c'était dispendieux et que c'était votre priorité, mais on n'a jamais contesté le besoin. Pour la Maison des Associations, on a voté pour. On a dit que c'était cher de faire des Maisons des Associations dans les quartiers mais qu'il existe un besoin de locaux. Le gymnase que vous vouliez construire à la

Fontaine, on a contesté la localisation mais pas le besoin. Là, où sont la priorité et le besoin pour cette fosse de plongée ?

On va s'interroger aussi sur le prix. Je suis allé à la fosse du Grand Dijon qui est de 20 mètres. A titre anecdotique, le coût du projet de la fosse de plongée de Dijon était de 2,6 M€. Ce qui nous est proposé est de 5,8 M€. Pour une surface de plongée de 700 mètres carrés tout à fait comparable au projet qui en fait 644. Tous les chiffres que je cite, je les tiens à votre disposition ainsi que les coordonnées des personnes qui me les ont donnés, en particulier le directeur de la fosse de plongée du Grand Dijon.

On a aussi réfléchi sur les coûts de fonctionnement. Là, accrochez-vous, les coûts de fonctionnement de cette fosse de plongée qui concerne 150 à 200 pratiquants est de 200.000 € par an, pour une fréquentation de 10.000 à 100.000 usagers. 200.000 €! Lorsqu'il a été question de faire un cinéma provisoire, je me souviens des réflexions du maire qui avait dit que ça coûtait trop d'argent, et lorsqu'il a découvert qu'il fallait donner 300.000 €, il a dit ok. 200.000 € avec fermeture d'un mois par an. Il y a 100.000 usagers à Dijon qui rapportent 50.000 € de recettes.

En fait on va se retrouver dans votre projet sans aucun coût de fonctionnement prévisionnel. Aucun coût n'est donné dans votre projet. Pour Antony, ce n'était pourtant pas bien difficile pour la majorité municipale de demander au bureau d'étude ce type de précisions. Cela m'a demandé un peu de rigueur intellectuelle et de souci des finances de la commune, et j'ai donné quelques coups de téléphone. Les gens m'ont rappelé et m'ont donné tous ces prix. 2,6 M€ à Dijon pour une fosse de plongée de ce type là contre les 5,8 M€ d'Antony, et sachez que ça nous coûtera 200.000 € par an à condition qu'il y ait 100.000 passages. Or dans le cahier des charges il est demandé que les coûts soient calculés pour au minimum 2.000 pratiquants. Vous pouvez imaginer ce que ça va coûter à la commune ! Cela ne va rien rapporter et ça va nous coûter beaucoup d'argent !

En résumé, au-delà du sourire que cela vous provoque, M. le Maire, mais tous les collègues n'étaient pas forcément au courant, le projet proposé est un équipement sportif dont le besoin n'a pas été étudié, en tout cas nous n'avons jamais eu connaissance de cette étude de besoin. A un prix de 5,8 M€

représentant plus du double de celui d'une installation similaire existante ; et de l'ordre de 200.000 € par an de coûts de fonctionnement que vous n'avez pas pris en compte dans le dossier. On a le coût de construction mais pas le coût global d'acquisition qui doit contenir le coût de fonctionnement. A titre de comparaison, 200.000 €, c'était le coût pour la municipalité de l'ancien cinéma, le Sélect qui accueillait plus de 100.000 spectateurs par an.

Nous reconnaissons tous que la collectivité doit être encore plus attentive à la dépense des fonds publics, ce n'est pas à vous que je vais le dire. Il faut un engagement des fonds publics en termes d'utilité et de priorité pour les citoyens, ce n'est pas le cas pour cette fosse de plongée dont le coût va encore alourdir et grever l'autofinancement. On connaît toutes les difficultés pour obtenir des crédits, l'autofinancement est basé sur des économies de fonctionnement d'une part et d'autre part sur des rentrées fiscales.

Chers collègues, est-ce que les Antoniens accepteraient de voir les services municipaux encore plus contraints ? Je suis intervenu à plusieurs reprises sur la hausse des tarifs municipaux, ça va continuer, si l'on veut dégager de l'autofinancement, il faudra voir les impôts augmenter pour financer une fosse de plongée olympique, au coût excessif et mal évalué et dont un exemplaire existe déjà au département.

On parle de fosse de plongée de 20 mètres, il y en a deux qui sont prévues en construction dans l'est de Paris. Si un tel besoin était justifié par les spécialistes, -je parle de la Fédération, cela aurait été intéressant de la consulter- il devrait être satisfait au niveau de la communauté d'agglomération et même au niveau régional, c'est ce qui est pratiqué dans toutes les collectivités qui ont des fosses de 20 mètres, à part Villeneuve la Garenne qui est financée par le Conseil général du 92. Toutes les collectivités, ce sont au minimum des communautés d'agglomération ou des communautés plus importantes.

Nous voterons donc, je crois que vous l'avez compris, contre ce projet inutile et dispendieux au regard des besoins de nos concitoyens, mais j'attends une réponse : pourquoi une étude de besoin n'a-t-elle pas été faite ? Pourquoi ce coût si élevé par rapport aux installations existantes ?

**M. le Maire** : Je vais répondre sur le prix et je passerai la parole à M. le Lamer sur les aspects techniques. Le prix de 5,8 M €, c'est l'évaluation faite par le bureau d'études. Ceci dit, si comme le dit M. Rivet, une fosse identique a été construite pour 2,6 M €, il n'y a aucune raison qu'on obtienne pas ce même prix pour la notre. On le verra quand nous en serons au marché de travaux. Si effectivement, des villes arrivent à faire le même type de fosse pour 2,6 M €, pourquoi est-ce que ce serait plus cher à Antony ? La fosse ne sera pas en marbre de Carrare, ce sera une fosse normale. Les bureaux d'études dans les Hauts-de-Seine et en Ile de France évaluent un peu plus cher qu'en province peut-être. Pour le complexe Tabarly, nous avons obtenu des prix nettement inférieurs aux prévisions, donc nous ne désespérons pas d'avoir la même bonne surprise pour la fosse.

Vous nous dites qu'une fosse, c'est un projet pharaonique. Non, même à 5,8 M €, c'est le prix d'un gymnase moyen. Le gymnase Descartes va coûter au département 5 M €.

Deuxièmement, la fosse répond, vous l'avez souligné, à des besoins qui dépassent ceux de la commune. Il y a 230 licenciés en plongée à Antony, mais il n'y a pas que des licenciés, Il y a aussi beaucoup de pratiquants occasionnels qui ne sont pas licenciés comme par exemple M. Legrand ici présent, et il y en a beaucoup d'autres. Il y a à Antony des centaines de personnes qui plongent régulièrement dans des équipements de ce type. Il y a sur l'ensemble de l'Ile de France 35.000 licenciés qui cherchent des installations et qui sont prêts à payer le prix nécessaire pour plonger. Alors l'hypothèse de 2 000 entrées par an, je ne sais pas trop d'où elle sort, mais elle me paraît aberrante. Nous aurons au moins les mêmes entrées qu'à Dijon, ce qui génèrera beaucoup plus que 50 000 euros de recette.

Ce que je peux vous dire, c'est que pour cette fosse qui répond effectivement à des besoins qui dépassent ceux de la ville, nous aurons le soutien de fonds publics, notamment du CNDS, car c'est un équipement très recherché. Le ministère des Sports va apporter son aide, et il y aura sans doute également d'autres financements.

D'autre part, le coût de fonctionnement d'une fosse de plongée n'est pas très élevé par rapport à celui d'une piscine. Vous avez dit 200 000 €, c'est à

peu près cela. Vous savez ce que coûte une piscine ? 1 M€. Parce que dans une piscine, il y a 20 employés. Ce n'est pas le coût de l'eau qui représente le plus gros du coût d'une piscine, c'est le personnel. L'eau, c'est 50 ou 60.000 €. Le personnel, c'est 750 000 € pour 20 salariés. Pour la fosse, il n'y aura que 3 salariés. La fosse a donc un coût de fonctionnement limité, 200 000 €, ce qui, à mon avis, sera couvert assez facilement par les recettes provenant du public. Ce sera l'équipement municipal qui coûtera le moins possible aux finances publiques.

**M. RIVET** : Où sont vos calculs ? Moi, j'ai des chiffres, vous, vous n'avez pas de chiffres.

**M. le Maire** : Vous avez bien dit qu'à Dijon la fosse a coûté 2,6 M€ et 200.000 € de coût de fonctionnement. Nos chiffres correspondent au moins pour le fonctionnement.

**M. RIVET** : Où est-ce que ça figure dans le rapport ?

**M. le Maire** : Si nous avons décidé de faire une fosse, c'est parce que nous avons considéré que c'était très abordable pour la ville.

**M. RIVET** : Pourquoi vous n'avez pas donné de chiffres ?

**M. LEGRAND** : Il faut que vous sachiez que pour avoir un créneau d'une heure à Villeneuve la Garenne, il faut attendre 5 à 6 semaines ! On a beaucoup de clubs de plongée sur la région parisienne et Villeneuve la Garenne, c'est plein du matin au soir. A chaque fois, on est 20 plongeurs dans la fosse. 20 plongeurs à 16 €, ça rapporte de l'argent. En plus, le club cotise. Les instructeurs paient aussi pour donner des cours dans la fosse ; c'est quelque chose de rentable.

**M. DOVA** : Je n'ai pas grand-chose à dire d'une fosse de 20 mètres mais je voudrais dire à François Rivet que s'il s'est renseigné sur les origines de la fosse de plongée de Villeneuve la Garenne, il aurait dû se renseigner auprès des interlocuteurs qui ont poussé à la réalisation. Cela fait au moins 20 ans, puisque le Président Prévost, Maire de Villeneuve la Garenne, était encore vivant. C'est un projet qui a été monté avec l'assentiment des élus de l'Île Saint-Denis. L'Île Saint-Denis n'est pas dans les Hauts-de-Seine, il y avait aussi la ville de Saint-Ouen qui n'est pas dans les Hauts-de-Seine, et aussi un certain nombre de communes périphériques.

Alors l'installation de cette fosse de plongée, c'est vrai qu'à l'époque, elle a coûté un certain prix. J'ajoute pour avoir dû rapporter là-dessus sur un budget supplémentaire qu'il y a eu quelques petites surprises comme souvent, mais je dois dire aussi que personne, quelle que soit la formation politique et quelle que soit la ville qui envoie des usagers à la fosse de plongée de Villeneuve la Garenne, n'a regretté ni l'investissement, ni l'organisation, ni le turn-over pour rejoindre ce que disait M. Legrand à l'instant. Quand vous parlez d'une fosse pour Antony, par pitié, élargissez un peu à tous ceux qui pratiquent la plongée en grande profondeur. Ils préféreront venir à Antony plutôt que de monter à Villeneuve la Garenne. Quand on parle d'une telle réalisation, d'un tel projet, il faut avoir une vision un peu plus élargie que celle du clocher du village !

Quant au coût d'exploitation, téléphonez au service des sports de la ville de Villeneuve la Garenne qui prendra ses responsabilités et ne vous enverra pas au Président du Conseil Général. C'est de bon ton en ce moment de faire cette plaisanterie mais à l'époque, le premier vice-Président du Conseil Général qui suivait ce dossier savait compter aussi et au plus près. Le père Prévost, il savait compter l'argent, je peux vous le dire ! Renseignez-vous auprès de Villeneuve la Garenne et en même temps, voyez avec la direction du service des sports du Conseil Général. Si vous avez des difficultés, je vous ferai le plaisir de vous ouvrir quelques portes.

**M. RIVET** : Je souhaiterais que ce soit la commune qui s'adresse pour faire une étude plus importante et plus sérieuse que ce qu'elle a présenté.

**M. FEUILLADE** : C'est un projet qui certainement fera des adhérents au-delà de la commune, on a bien compris. Mais on se demande alors pourquoi c'est la commune seule qui paie les équipements ? Si c'est aussi avantageux, pourquoi est-ce que ce n'est pas la CAHB qui a pris ce projet en mains ? Si ça ne lui coûtait rien, si même on peut avoir quelques avantages financiers, pourquoi est-ce que ce n'est pas la CAHB qui a pris cet équipement ? C'est évidemment la question que l'on se pose. Bien sûr l'équipement ne servira pas qu'aux Antoniens, mais c'est à eux que l'on demande de le financer.

**M. LE LAMER** : Je vous remercie de ce débat, cela prouve que le projet intéresse et cela donne de la validité à notre réflexion. D'abord, ce n'est pas la CAHB qui finance, ce n'est pas ni de l'éducation, ni de l'apprentissage de la

natation, c'est un domaine différent et ça n'est pas la mission de la CAHB. Maintenant, il y a un gros problème dans ce débat, ce sont les chiffres qui vous sont présentés là, les 2 000 personnes qui vont dans la fosse. Tout le monde a compris qu'il y avait une grosse boulette. Tout le monde a compris qu'il manque au moins 1 ou 2 zéros.

**M. RIVET** : Il y en a peut-être d'autres, des boulettes !

**M. LE LAMER** : C'est tellement énorme que l'on se rend compte qu'il y a forcément une boulette quelque part ! Je voudrais aussi vous dire qu'il n'y a pas 10 fosses en France de 20 mètres, il y en a 7. Dont 2 qui vont être détruites.

Alors le prix va de 2,5 M€ à 6 M€, comprenez bien qu'on peut faire un tube bête et méchant, mais on peut aussi faire un tube avec des paliers qui vont de 1 mètre pour les enfants, pour qu'ils puissent apprendre, également pour les personnes handicapées, à des paliers de 3 ou 4 mètres. Et ça, ça a forcément une différence de prix. Vous avez parlé de 200.000 € pour les coûts de fonctionnement, on est tous à peu près d'accord, ce sont les coûts d'exploitation de ce genre de fosse.

A la louche, il faut compter 50.000 € de fluides et 150.000 € non pas d'accueil mais de frais de moniteurs qui peuvent justement dans cette application faire à la fois moniteurs et accueil. Ce n'est pas une piscine, il n'y a pas un flux continu, il y a des gens qui viennent et qui sortent dans une fosse, tout est programmé et organisé à l'heure. Il y a 15 ou 20 personnes qui vont arriver chaque heure, et les moniteurs, dans beaucoup de clubs c'est comme ça, ont une double casquette. Les moniteurs sont occupés 45 minutes par heure, ils doivent faire l'accueil le reste du temps.

**Mme LE NEOUANNIC** : Une question supplémentaire : Le Maire nous explique que le coût d'une piscine comme d'une patinoire, ce sont des équipements publics tous les deux, est le même. J'essaie de comprendre : Vous nous avez expliqué qu'en termes de coût et de masse salariale, il y en avait un qui coûtait 700.000 € pour 20 personnes, c'est la piscine, et pour la fosse, avec 3 maîtres nageurs, vous avez annoncé 200.000 € de coût annuel. Je ne connais pas grand-chose à l'échelle des salaires dans cette branche-là mais je sais faire quelques règles de 3 et là, je me dis que vous chiffrez très mal.

**M. le Maire** : 20 000 €, c'est le coût total qui comprend celui de l'eau, du chauffage et des 3 agents qui ne sont pas des maîtres-nageurs, mais des agents d'accueil et un technicien. Même M. Rivet est d'accord avec le chiffre, c'est l'ensemble des fluides, l'ensemble des nettoyages, les salaires et les charges. Tout compris.

**M. LE LAMER** : Un salaire moyen est de l'ordre de 1.500 € nets par mois.

**M. le Maire** : A 15 € l'entrée, les 200 000 euros de recettes seront vite atteints. Je ne suis pas vraiment inquiet sur l'équilibre de l'exploitation de cette fosse, et l'expérience de Chartes me renforce dans cette conviction.

**Mme BUZELIN** : Vous parlez de 35.000 licenciés en Ile de France. Si on va voir sur le site de la Fédération des Sports Nautiques, sur 2008 : il y avait 31.300 licenciés, mais cela comprend également les hockeyeurs sous l'eau et les personnes qui font de l'apnée. Donc, on n'a pas tout à fait 35.000 « vrais » plongeurs.

Par rapport au cadre environnemental, avez-vous une réponse ?

**M. LE LAMER** : J'ai deux informations à vous communiquer sur ce point-là : en l'occurrence, pour tout ce qui est chauffage, vous savez que dans la région il y a un réseau de chauffage urbain. On va s'appuyer sur ce réseau existant pour chauffer l'eau de la fosse qui est de 32°. Par ailleurs, on a une très bonne idée du débit, c'est 3.000 mètres cube. On ne va pas mettre cela dans des camions tous les jours mais on récupère le maximum d'eau de la piscine pour la ville, pour nettoyer tout ce qui est trottoirs et voirie. Comme le fait la ville de Sceaux par exemple.

**Mme LE NEOUANNIC** : Le Maire de Sceaux est pas mal finalement ?

**M. LE LAMER** : Il est très bien.

**Mme BUZELIN** : Et sur les bassins en inox ?

**M. LE LAMER** : A mon avis, c'est contradictoire avec le traitement à l'ozone. C'est l'un ou l'autre. En tout cas ce n'est pas encore défini. C'est un peu tôt pour cela.

**Mme BUZELIN** : Et les espaces aquagym ?

**M. LE LAMER** : L'espace aquagym se fera dans la piscine. La piscine a été prévue avec 2 mètres de profondeur partout, il faut que les gens puissent

faire du loisir et de la compétition, en l'occurrence de l'aquagym et du waterpolo. A Antony, le club est quand même monté en Nationale 2. Mais surtout, l'idée germe de faire du vélo dans l'eau avec 1,20 mètre et 1,30 mètre de profondeur. L'aquagym se fait par 2 mètres de fond.

**M. le Maire** : Je voulais dire à M. Rivet qui avait des doutes sur le site de Pajeaud et qui estime que ce n'est pas le bon endroit pour une piscine...

**M. RIVET** : Ce n'est pas le débat, nous l'avons eu hier.

**M. le Maire** : Je veux dire que c'est quand même un site qui a été demandé par la ville de Verrières, par le Maire de Verrières, qui me l'a confirmé après le débat : il était très favorable au site de Pajeaud parce que pour Verrières, c'est un site qui est tout proche, et donc la piscine desservira aussi la ville de Verrières. Bourg-la-Reine étant déjà desservie par la piscine de Blagis, et la ville de Châtenay comptant beaucoup sur la Grenouillère.

**(Vote à main levée sur la convention de maîtrise d'ouvrage unique : délibération adoptée par 36 voix pour, 6 voix contre et 3 Abstentions.)**

**(Vote à main levée sur le programme de construction et l'enveloppe financière prévisionnelle : délibération adoptée par 36 voix pour, 9 voix contre.)**

**- 4 - Acquisition par la ville d'une emprise de terrain de 106 m<sup>2</sup> sise 32/36 avenue Gabriel Péri à Antony.**

**(Rapporteur : M. Fouquet)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MEUNIER** : Voilà une délibération qui, comme celle votée lors du précédent conseil municipal, toujours avenue Gabriel Péri, n'est pas sans soulever de nombreuses interrogations. La justification donnée à cette acquisition par la ville à la société Franco-Suisse d'une emprise de terrain de 106 mètres carrés située au 32/36 avenue Gabriel Péri est un élargissement des trottoirs et une meilleure circulation piétonne dans ce secteur passant du centre ville... la même justification que celle donnée pour la précédente

acquisition par la ville d'une parcelle de terrain à la société Franco-Suisse avenue Gabriel Péri.

A y regarder de plus près, on s'aperçoit qu'avec cette acquisition, la distance entre le futur programme immobilier qu'est en train de réaliser la Franco-Suisse et son vis-à-vis passe de 10 mètres actuellement à plus de 12 mètres, ce qui permet à la société Franco-Suisse, au regard des règles d'urbanisme en vigueur sur ce secteur, de réaliser un étage de plus avec une hauteur de construction autorisée passant de 10 à 12 mètres.

En réalité c'est bien un cadeau qui est fait de manière détournée à la société Franco-Suisse, lui permettant ainsi de rentabiliser un peu plus sa future opération. C'est un cadeau de trop à un promoteur immobilier privé.

Vous continuez donc par là même à accompagner la densification de la rue Gabriel Péri et la disparition de ces pavillons remarquables pour le plus grand bénéfice de ce promoteur privé. D'une manière détournée, vous mettez en place le projet d'alignement « retoqué » par le commissaire enquêteur lors d'une précédente enquête publique et sans oser le dire publiquement. C'est un choix politique de votre part, il serait bien plus honnête de le dire. Quand allez-vous enfin prendre en compte les recommandations formulées par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique à l'occasion de la deuxième modification partielle du PLU, à savoir réfléchir sur les secteurs à mettre en valeur et définir les prescriptions qui permettent de les protéger conformément aux possibilités offertes par le 7<sup>ème</sup> paragraphe de l'article L 125-1-5 du code de l'urbanisme ? Le tout afin que le même commissaire enquêteur ait pu se rendre compte du charme et du caractère unique des demeures situées rue Gabriel Péri, rue Pierre Brossolette et Villa St Georges. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. RUFAT** : L'essentiel a été dit par François Meunier et c'est le débat que l'on avait déjà eu lors du précédent conseil. Il y a deux points que je voudrais relever ici :

D'abord, contrairement aux autres délibérations lorsque la ville acquiert des terrains, où l'on bénéficie de l'estimation des Domaines, dans ces cas-là l'estimation des Domaines est toujours absente. C'est quand même curieux.

Ensuite, je pense qu'il faut féliciter la ville sur sa capacité de négociation qu'elle a avec cette société immobilière puisqu'elle arrive à acheter 60 € le mètre carré et je l'ai dit la fois dernière, il faudrait acheter tous les trottoirs à ce prix-là !

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 9 voix contre, 1 Abstention).**

**- 5 - Acquisition par la ville d'une emprise de terrain 7 mètres carrés sise 93-95 avenue de la Division Leclerc.**

**(Rapporteur : M. Fouquet)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MEUNIER** : Bizarrement le prix au mètre carré de cette acquisition de l'emprise de terrain, contrairement à la délibération précédente, n'est pas indiqué. Un rapide calcul permet de l'établir à 170 € le mètre carré. Je rappellerai que pour l'acquisition de l'emprise de terrain rue Gabriel Péri, le prix était de 60 € le mètre carré. Qu'est-ce qui justifie une telle différence ? Le prix de terrain Avenue de la division Leclerc est-il près de trois fois supérieur au prix du terrain rue Gabriel Péri ? Pourquoi l'avis des Domaines est-il joint à cette délibération et pas à la précédente ? Autant de questions sur lesquelles on attend des réponses.

Alors soit effectivement le prix du terrain avenue de la Division Leclerc est presque trois fois supérieur au prix du terrain rue Gabriel Péri, soit rue Gabriel Péri, la ville d'Antony a réalisé une particulièrement bonne affaire ; mais pourquoi, dans ce cas là, n'avoir pas réussi à négocier le même prix avec la société Efidis qu'avec la société Franco-Suisse ?

**Mme DEVEDJIAN** : Nous avons eu l'estimation des Domaines pour la précédente délibération qui était de 60 € du mètre carré. Pour celle-là, on ne l'a pas, cela met beaucoup de temps à avoir une réponse. Mais vous l'aurez, pas de problème.

**M. RUFAT** : J'ai posé la question en commission.

**Mme DEVEDJIAN** : Je me renseignerai.

**Mme LE NEOUANNIC** : Pour la délibération précédente, nous n'avons pas eu de réponse, mais quand même, combien de mètres carrés en plus cela permet de construire sur une parcelle rétrocédée par la ville ? Si vous construisez à 60 € le mètre carré, je vous garantis qu'il y aura des acheteurs ! C'est ce calcul là qui intéresse tous les citoyens à Antony ! Si pour quelques euros, on fait passer cela pour de l'aménagement, pour une fois que l'on fait des aménagements de l'espace public, qui pourrait le critiquer ? Mais derrière, il y a une autre bascule et celle-là n'est pas présentée directement et c'est pourtant celle qui nous intéresse tous autant que l'on est dans cette ville en tant qu'habitants et en tant que citoyens.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention.)**

**- 6 - Reconstruction du gymnase au sein du groupe scolaire Pajeaud : fixation du montant des indemnités à verser aux candidats ayant remis des prestations pour la procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre.**

**(Rapporteur : M. Le Lamer)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. LE LAMER** : Mme Buzelin, je vous signale qu'il y a un très beau cèdre qui va être épargné. Et pour information, vous aurez la possibilité d'avoir un petit dossier technique sur ce prochain gymnase qui décrit le projet, on peut le mettre à votre disposition. Le gymnase va être deux fois plus grand, il va faire environ 500 mètres carrés pour 200 actuellement. Il sera destiné principalement à des sports corpo et à l'école. Actuellement il servait juste à quelques clubs d'escrime et d'arts martiaux.

Il y aura en plus une petite salle destinée aux enfants de la maternelle et mutualisée avec les clubs ; et également un petit terrain de basket.

**M. FEUILLADE** : On voit cette délibération par rapport à la règle du montant, juste en dessous du million, sinon on ne l'aurait pas vu, ça aurait été bien d'avoir un document technique, mais ma question est la suivante : il va y avoir les travaux sur la piscine, il n'y aura donc plus le Cosom ?

**M. LE LAMER** : Si, il y aura encore le Cosom.

**M. FEUILLADE** : Pour les sports scolaires, vous faites comment ?

**M. LE LAMER** : Avec le Cosom, justement. On veut que le Gymnase Pajeaud soit démoli et reconstruit avant que le Cosom ne soit détruit.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 7 - Adoption de la convention d'occupation du domaine public à passer avec la société M2O pour la mise en place de répéteurs sur les candélabres d'éclairage public.**

**(Rapporteur : Mme Lemmet)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. MEUNIER** : Bien sûr, permettre la mise en place de télé-relevés au profit des Antoniens pour leur consommation d'eau, car c'est bien de cela qu'il s'agit dans cette délibération, n'est pas en soi une mauvaise chose. L'occasion pour moi est de rappeler que par cette délibération, nous avons un peu plus encore la DSP mise en place par le SEDIF pour sa gestion de distribution de l'eau confiée à Véolia. Un marché confié à Véolia depuis 1923 et qui est le plus gros contrat d'Europe en la matière.

A l'occasion du renouvellement de cette délibération, il aurait été possible de faire un autre choix, celui du retour en régie, un choix qu'aurait pu faire la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, mais que sa majorité politique, la vôtre, s'est toujours refusé à faire. Des villes ont fait ce choix, à l'exemple de Viry-Châtillon dans l'Essonne et on pourrait citer d'autres exemples : Paris, Castres, Cherbourg, entre autres. Comme quoi, cela est possible, c'est une question de choix politique.

L'eau est un bien commun, revenir en régie, c'est rendre à l'eau le statut de bien commun, c'est rappeler que ce bien commun ne doit pas permettre à quelqu'un de s'enrichir sur le dos du consommateur. Sur proposition du groupe présidé par Pascale Le Néouannic, la Région a du reste adopté lors de sa séance du 17 décembre 2010 la possibilité de subventionner les collectivités locales pour financer les expertises indépendantes pour pouvoir faire le choix

de leur opérateur : soit régie publique soit opérateur privé, en toutes connaissances de cause. C'est incontestablement une avancée vers un retour en régie publique de l'eau.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. RIVET** : On voit que la fréquence radio utilisée est de plus de 800 Mégahertz, 868 à 870, je lis les documents qui sont communiqués. A-t-on évalué la dangerosité du fait de rajouter cette bande de fréquence surtout pour la porter à 2 kms et à une puissance de 14 décibels par mètre ? A-t-on une idée de la dangerosité ou pas ? Est-ce que le fabricant nous a donné quelque chose ?

Deuxième question : sur les ondes radio, comment est-ce qu'on assure la sécurisation des réseaux ? En quoi les particuliers sont-ils garantis qu'il ne va pas y avoir un piratage de leur consommation ? Comment les réseaux sont-ils sécurisés ? Et puis, il y a la situation physique : on voit que les réseaux de vidéosurveillance ont été conçus pour éviter le vandalisme, est-ce que les répéteurs seront loin ? Et comment seront-ils protégés ?

**Mme LEMMET** : En ce qui concerne la dangerosité, il faut savoir que le compteur émet deux fois par jour 1,8 secondes, et la puissance d'émission maximale est de 25 milliwatts. Le répéteur lui, va être vu deux fois par jour, multiplié par le nombre de compteurs qu'il relaie, ça fait à peu près une dizaine. Les répéteurs sont situés à 9 mètres de haut sur les candélabres. 25 milliwatts à 9 mètres, cela veut dire que ça ne fait pas grand-chose pour quelqu'un qui passe dans la rue. A titre de comparaison, un GSM émet 2 watts.

**M. RIVET** : La fréquence est très importante aussi suivant que ce sont des ondes basse, moyenne ou haute fréquence ; la dangerosité n'est pas la même.

**Mme LEMMET** : Sur la sécurisation du réseau, on n'a pas les éléments techniques, mais ça a dû être pris en compte par la société.

**Mme COTTENCEAU** : Le but est que chacun puisse surveiller sa consommation, et s'il y a une aberration dans les chiffres, je pense qu'on interviendra rapidement. Le but est qu'il n'y ait pas de fuite non détectée, c'est un des intérêts principaux de tout ce système. A priori, les compteurs sont déjà équipés.

**M. RIVET** : Est-ce qu'on peut poser la question de la sécurisation à l'entreprise ?

**M. le Maire** : On est juste sur une convention d'occupation du domaine public ; pour tout ce qui est technique, vous pouvez appeler la société.

**M. OLLIVRY** : Sur la sécurisation des réseaux, on est dans les bancs de GSM. On est à côté des bancs GSM, en-dessous, à 100 mètres carrés près, c'est à peu près pareil. Du point de vue fréquence, ça ne change rien. Vous avez à peu près 200.000 machines qui sont relevées sur les mêmes techniques de sécurisation. Personne n'a réussi à percer les données d'un GSM sans un équipement très sophistiqué. On est dans les mêmes techniques de codage, on maîtrise assez cette technologie depuis 25 ans pour ne pas s'inquiéter à ce niveau-là.

Quant aux densités de champs, l'ANFR est chargée de relever les densités de champs à chaque fois qu'on fait la demande, et si la société ajoutait trop de champs dans un espace donné, l'ANFR le dirait.

**Mme BUZELIN** : Par rapport aux fuites, je veux bien qu'on nous donne l'argument que c'est pour éviter les fuites ou pour les repérer rapidement, mais ça relève normalement de la compétence de Véolia, Véolia par ce biais-là répercute cette détection.

**Mme COTTENCEAU** : Pas du tout. Je connais quelqu'un qui a eu une fuite d'eau dans son jardin, elle a payé 3.000 mètres cube le temps qu'on trouve où se situait la fuite.

**Mme BUZELIN** : Ces cas de figure d'une fuite entre le compteur et la rue doivent être assez marginaux.

**Mme COTTENCEAU** : Non, c'est entre le compteur et l'utilisateur. Entre le compteur et la rue, ce n'est pas pris en charge. C'est entre le compteur et la maison.

**Mme BUZELIN** : D'accord. Parce que je sais aussi que Véolia inonde les particuliers d'assurances.

**Mme COTTENCEAU** : Elles n'auront plus l'objet d'être.

**Mme BUZELIN** : C'est assez malhonnête de la part de Véolia.

**Mme COTTENCEAU** : Non, le SEDIF a justement opté pour ce système pour contrer Véolia.

**Mme BUZELIN** : A qui appartiennent ces outils ?

**Mme COTTENCEAU** : Au SEDIF comme toutes les installations de Véolia.

**Mme BUZELIN** : Troisième point : quand les routes sont refaites, comme récemment la rue des Mimosas, systématiquement tous les compteurs d'eau ont été changés avec suppression des tuyaux en plomb...

**Mme COTTENCEAU** : Non, dans ce cas là ils ont déjà mis des compteurs équipés du système. Ils y sont déjà.

**Mme BUZELIN** : On prévoit combien de répéteurs sur la commune ?

**Mme COTTENCEAU** : Je crois qu'il y a 9000 compteurs sur la commune, ça fait à peu près 900 répéteurs.

**Mme BUZELIN** : Et l'utilisation du domaine public sera facturée 900 € par an ?

**Mme COTTENCEAU** : Voilà.

**Mme BUZELIN** : Alors que Veolia va faire une économie de main-d'œuvre de combien sur les personnes qui relèvent les compteurs ?

**Mme LEMMET** : Je pense que le calcul ne se fait pas comme ça, c'est aussi en termes de sécurité.

**Mme BUZELIN** : Mais l'économie est réelle en termes de main-d'œuvre, les personnes qui relèvent les compteurs, il faut bien les payer ? Donc Veolia va faire des économies, est-ce que cette économie va être répercutée ?

**Mme COTTENCEAU** : Cela a été compris dans la négociation entre le SEDIF et Veolia il y a deux ans, c'était déjà prévu.

**Mme BUZELIN** : Pourrais-je connaître l'économie faite par Veolia suite à cette installation ?

**Mme COTTENCEAU** : Je ne la connais pas dans le détail mais ça faisait partie de l'ensemble des contrats qui étaient déjà prévus.

**Mme BUZELIN** : C'est un cadeau pour Veolia.

**(Vote à main levée : Délibération adoptée par 36 voix pour et 9 abstentions.)**

**- 8 - Vente de deux véhicules municipaux sur le site de vente aux enchères Agorastore.**

**(Rapporteur : M. Fouquet)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 9 - Adoption d'une convention de services partagés à passer avec la CAHB pour la gestion du Conservatoire Darius Milhaud.**

**(Rapporteur : Mme Rolland)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. RIVET** : Je voudrais poser une question sur l'article 3 de la convention où il est dit qu'un « droit prioritaire d'occupation de l'auditorium situé dans le Conservatoire » est accordé à la ville d'Antony... et que les mises à disposition des locaux à des tiers, associations, particuliers, « auront lieu notamment les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 20h, ainsi que le samedi et le dimanche ». Cela veut dire que tous les soirs sauf le mercredi soir, la ville d'Antony est prioritaire pour l'occupation de l'auditorium, il se trouve que le jeudi, au mois de septembre précédant les élections sénatoriales, le conservatoire a été complètement fermé au profit d'une association dirons-nous, c'était d'ailleurs l'ensemble du Conservatoire et pas seulement l'auditorium, donc on est bien au-delà de cet article qui était le même dans la convention précédente ; il ne s'agit pas que de l'auditorium mais de l'ensemble du Conservatoire, ce qui a fortement pénalisé un certain nombre d'activités artistiques qui avaient lieu à la même heure.

Monsieur le Maire, est-ce que ce genre de priorité monopolisant l'ensemble du Conservatoire est prévu à la mairie ? Est-ce que c'est habituel ? Surtout que beaucoup de gens ont été choqués. Il s'agit de la réservation et de l'interdiction de rentrer dans le Conservatoire le jeudi avant les élections sénatoriales.

**M. le Maire** : Le sujet est la convention d'occupation de services partagés, nous passons au vote.

**M. RIVET** : Pourquoi ne voulez-vous pas répondre ? C'est parce que c'était votre parti politique ?

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 Ne Prenant pas Part au Vote.)**

**- 10 - Modification du tableau des effectifs**

**(Rapporteur : Mme Zerah)**

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RUFAT** : Au sujet des suppressions de postes, on retrouve 8 suppressions dans le secteur de la petite enfance sur plusieurs niveaux...

**Mme ZERAH** : Non, ce n'est sûrement pas dans le secteur de la petite enfance qu'on a pu faire des suppressions, ce doit être des changements ou problèmes de grades... S'il y a bien une filière où l'on recrute, c'est la Petite Enfance !

**M. RUFAT** : Il y a des suppressions sur tous les grades, c'est un peu étonnant ! Quand on supprime à la fois le grade de première classe et celui de deuxième classe...

**M. le Maire** : Cela peut être des remplacements d'agents auxiliaires par des postes d'EJE, des agents de catégorie supérieure, c'était une demande forte du service Petite Enfance.

**Mme LE NEOUANNIC** : Je voudrais savoir dans quel article du règlement intérieur vous vous permettez de répondre à certaines questions et pas à toutes comme sur le point précédent ?

**M. SERIN** : Ce n'est pas l'objet de la délibération.

**Mme LE NEOUANNIC** : Oui mais en démocratie, quand l'opposition pose une question, la règle au moins de courtoisie veut que l'on réponde à la question, donc je voudrais savoir sur quel article du règlement intérieur vous vous appuyez pour refuser de répondre à une question.

**M. le Maire** : Nous sommes sur les effectifs, nous passons au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 Ne Prenant pas Part au Vote.)**

**- 14 - Adoption d'une convention à passer avec la préfecture des Hauts de Seine pour la délégation de gestion du contingent préfectoral de logements sociaux.**

**(Rapporteur : M. Legrand)**

(Lecture du rapport de présentation)

**M. FIE** : Comme je l'ai déjà exprimé lors de la délibération de mai 2010, nous ne sommes pas opposés par principe à la délégation de gestion du contingent préfectoral par la municipalité lorsque cela permet d'organiser dans la transparence une gestion plus efficace de l'attribution des logements sociaux dans le cadre des objectifs fixés par la loi et par les représentants de l'Etat, l'Etat restant le garant de l'application du principe du droit au logement pour tous.

Par cette convention, le maire s'engage en particulier à assurer le relogement des familles relevant du plan départemental d'actions pour le logement des personnes en situation défavorisée. Je vous avais demandé en 2010 le bilan des réalisations PDAPD par rapport aux objectifs définis par le Préfet. Sans réponse de votre part, je me le suis procuré et je l'ai rendu public pour tous au conseil municipal : 47 affectations par rapport aux 77 cumulées pour les trois années, c'est-à-dire seulement 61% de l'objectif, le plus bas taux de la CAHB et un des plus bas des Hauts de Seine. Quant aux villes de gauche, elles dépassaient leurs objectifs : Fontenay : 108%, Clamart : 114, Malakoff :

156 ; Bagneux : 243, alors qu'elles géraient déjà des taux de logements sociaux nettement supérieurs à Antony.

Je vous avais également demandé en séance quels moyens vous comptiez mettre en œuvre pour atteindre les objectifs plus ambitieux de 117 logements pour la période 2009 – 2010 – 2011 car aucune mesure particulière n'était avancée.

J'avais également souligné comme Magali Buzelin l'opacité de la commission d'attribution, sans représentants de l'opposition, et rappelé les critiques faites par la MILOS sur la faiblesse de l'attribution des logements pour les familles défavorisées de la ville.

Pour finir, François Meunier, constatant le silence de la majorité municipale –comme aujourd'hui- était intervenu dans cette salle, un certain nombre de critiques ont été formulées, on aurait aimé avoir une réponse de Monsieur Legrand ; comme aujourd'hui.

Nous n'avons reçu qu'une unique et très courte intervention de Monsieur le Maire, mais pas de réponse, puis nous étions passés au vote – comme aujourd'hui- et à d'autres délibérations-. Curieuse leçon de débat démocratique !

Deux ans après, le bilan sur le contingent préfectoral et le PDAPD n'a toujours pas été communiqué à l'assemblée chargée de délibérer malgré que la convention, que vous avez peut-être lue, y fasse référence. Il m'a néanmoins été communiqué à ma demande. Les résultats, bien qu'en progression, restent insuffisants avec 88% de l'objectif de PDAPD pour 2009 – 2010 – 2011. 14 relogements manquent encore à l'objectif des 117.

On peut également remarquer que les résultats partiels de 2012 : seulement 9 logements à début mai, ne permettent pas d'être optimistes pour l'objectif annuel à atteindre de 44 relogements. Les résultats ville par ville sur les trois dernières années ne sont pas encore publics mais les réalisations globales des Hauts de Seine, avec 3268 relogements,

dépassent de plus de 14% les objectifs. Antony ne fait donc pas partie une nouvelle fois des villes solidaires qui ont donné la priorité aux familles les plus défavorisées. L'évaluation faite à Antony à la demande du préfet sur le contingent préfectoral, uniquement 23 relogements affectés sur trois ans, nous donne des informations utiles d'analyse sur les critères et l'ancienneté des demandes. Aucune attribution DALO n'a été effectuée durant cette période. Nous considérons nécessaire que soit rendue publique une analyse régulière sur l'ensemble des affectations de la ville où c'est actuellement l'opacité la plus complète : pas de bilan, pas de structure, pas de commission pour en débattre.

D'autres démarches sont en effet possibles ; une note récente et intéressante d'une association que nous connaissons tous, Les Amis de l'Avenir, est consacrée à l'attribution des logements sociaux ; elle reprend à son compte et en le mettant en exergue le véritable trou noir de la procédure d'attribution des logements sociaux ; elle fait appel à la transparence en citant en exemple la ville d'Aubervilliers qui rend publics avec les évolutions sur plusieurs années le bilan et les attributions de logements sociaux. Ces bilans indiquent entre autre le nombre de demandeurs, la composition des familles, âge, revenus, motif de la demande, le bilan de la commission d'attribution de logements, le nombre de réunions, nombre de logements attribués, nombre de candidats proposés, le profil des personnes relogées, composition des familles, âges, revenus, statuts d'occupation antérieur, et les attentes. Etes-vous prêts à suivre cet exemple ?

Les Amis de l'Avenir informent également des statistiques du logement social et plus récemment des prix de l'immobilier en Ile de France par département et commune ; ils joignent dans leur note ceux des Hauts de Seine en y intégrant un regret, je cite : « Il manque les résultats d'Antony ».

Vous constatez donc que l'opposition municipale n'est pas isolée dans sa critique et que d'autres voies sont possibles lorsqu'on en a la volonté. Pouvez-vous vous engager à afficher cette transparence ? Nous sommes à Antony encore bien loin de la satisfaction des besoins en logements sociaux, il faut à l'évidence construire plus et plus vite. Nous espérons que les changements politiques au niveau national permettront de pousser l'ensemble des municipalités à progresser dans ce domaine.

Dans l'état actuel de l'absence de transparence, nous continuerons à voter contre cette délégation de gestion du contingent préfectoral. Merci de nous répondre comme vous ne l'avez pas fait dans les précédentes délibérations.

**M. FEUILLADE** : Je reprends à mon compte ce qu'a dit M. Fié : nous sommes en total accord avec lui et donc nous nous y associons pleinement.

**M. LEGRAND** : L'objectif était les 44 PELPD à réaliser, on en a fait 52...

**M. FIE** : Non, pas tant, c'est faux ! J'ai le rapport que vous avez refusé de distribuer à l'ensemble des conseillers.

**M. LEGRAND** : Non, nous devions en faire 44, nous en avons fait 52.

**M. FIE** : En 2011. Combien vous en avez fait en 2009 ? Le bilan est sur une période de trois années.

**M. LEGRAND** : La préfecture nous a envoyé un courrier où l'on dit que la mairie a dépassé le nombre de PELPD avec un bilan très satisfaisant.

**M. FIE** : Les services m'ont donné le courrier du préfet qui ne dit pas cela. Donnez le chiffre de 2009 qui est juste au dessus. 19 sur 34.

**M. LEGRAND** : Vous faites partie du conseil d'administration d'Antony Habitat, tous les ans il y a un rapport de la CAL qui vous donne

les catégories de personnes qui ont été relogées, le nombre d'attentes, la composition des familles.

**M. FIE** : Je parle des attributions par la commission municipale.

**M. le Maire** : Il y a eu en 2010 30 relogements pour 39, donc moins 9 ; et il y a eu + 8 en 2011 ; en 2009 c'est de l'histoire ancienne, dans les deux années passées...

**M. FIE** : Vous dites ce qui vous arrange !

**M. le Maire** : En 1995 il y en avait peut-être moins aussi ! Mais pour 2009, 2010 et 2011, nous sommes à l'équilibre.

**M. LE NEOUANNIC** : On parle de 2009 et le courrier du préfet est bien sur la période de trois ans, vous êtes à 88%.

**M. le Maire** : On peut revenir aussi sur la période Aubry si vous voulez !

**M. MEUNIER** : Le bilan est sur les trois ans et vous, vous ne citez que les chiffres qui vous intéressent !

**M. le Maire** : Pour les dernières années, nous sommes à l'équilibre par rapport à nos engagements.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)**

**- 15 - Adoption d'un marché négocié sans mise en concurrence relatif à la fourniture de licences, la maintenance, la formation et les prestations du logiciel de gestion du centre technique municipal de la ville à passer avec la société AS-TECH Solutions/SGCG.**

**(Rapporteur : M. Fouquet)**

(Lecture du rapport de présentation)

**Mme BUZELIN** : Est-ce qu'un bilan est fait de l'utilisation de ce type de logiciel, et quel est l'intérêt pour la ville ? Parce que la ville est prisonnière de ce fournisseur, c'est un coût de 18 à 50 000 € par an.

**M. le Maire** : Mais nous sommes très satisfaits, cela a été dit d'ailleurs en commission d'appels d'offres hier.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 16 - Adoption d'un marché négocié sans mise en concurrence relatif à l'évolution, la maintenance, l'assistance et l'hébergement du logiciel de gestion des activités culturelles du Château Sarran à passer avec la société Technocarte.**

**(Rapporteur : Mme Rolland)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 17 - Création du conseil des droits et devoirs des familles et fixation de sa composition.**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. SERIN** : Nous avons exposé le projet en commission, nous ferons une évaluation après la première réunion, le but est de trouver une nouvelle étape avant de saisir ou le procureur ou le tribunal des enfants. Nous n'avons pas plus de précisions à vous donner mais nous ferons un compte rendu de la première expérience.

**Mme CHARRIER** : Nous voulons d'une part rappeler que ce nouveau conseil devrait prendre place dans une réelle politique de prévention de la délinquance conduite par la municipalité ; et d'autre part souligner les ambiguïtés de cette nouvelle structure. La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance renforce le rôle du maire en matière de sécurité et de prévention. Elle définit clairement dans son article premier le rôle du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, CLSPD, qui est obligatoire depuis cette date, puis dans son

article 9 donne la possibilité au conseil municipal de créer un conseil des droits et des devoirs des familles.

La logique de la loi lie ces deux conseils et confirme que l'un ne peut exister sans l'autre. L'obligation d'installer le conseil des droits et des devoirs des familles dans les villes de plus de 50 000 habitants s'inscrit dans une loi très controversée, la loi LOPPSI 2 du 14 mars 2011, loi qui correspond à une logique purement répressive du précédent gouvernement alors que la loi de 2007 portait principalement sur la prévention.

Seule une minorité de villes ont mis en place ce conseil. Le gouvernement ayant changé, vous auriez pu comme bien des maires attendre avant de la mettre en application. En effet, le conseil des droits et des devoirs des familles que vous souhaitez créer est marqué d'une ambiguïté malsaine dans ses missions et d'une incohérence dans ses modalités de fonctionnement.

Tout d'abord, ambiguïté entre la prévention et la répression. Théoriquement il est dit de ce conseil qu'il servira à écouter les familles ; pratiquement, vu sa composition : maire, préfet, inspecteur d'académie et autres autorités, il apparaîtra aux yeux des familles qui seront convoquées bien plus comme un tribunal que comme une structure d'écoute. Cette ambiguïté prévention-répression est renforcée par le fait que le CDDF sera convoqué en situation extrême quand les autres processus d'accompagnement auront échoué. Ce sera alors pour les familles le seuil de la répression.

Cette même ambiguïté se retrouve d'ailleurs au niveau des décisions. De décisions, il n'en est pas question dans la délibération que vous nous présentez ce soir. Cependant, dans le texte de loi, il est explicitement spécifié que le maire, dans le cadre de ce conseil, peut prendre des décisions, et parmi elles, je cite : « La saisine du président du Conseil Général en vue de la mise en œuvre de mesures

d'accompagnement en économie sociale et familiale », ou encore « saisir le juge des enfants ». Il s'agit bien en fait du point de départ de mesures répressives.

Ce conseil se situe dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance, le CLSPD, outil qui devrait être efficace mais que vous réunissez sans que cela débouche sur aucun résultat concret. Vous appliquez la loi qui vous oblige à la réunir une fois l'an mais a minima, ce qui empêche le conseil de jouer le rôle central dans la prévention de la délinquance prévue par la loi. Nous vous invitons à rendre efficace le conseil existant avant d'en créer un autre aux contours ambigus.

Un groupe de travail du CLSPD pourrait ainsi proposer des modalités de mise en œuvre d'un conseil des droits et des devoirs des familles dès lors que la loi imposant sa création serait toujours en vigueur. Ce CDDF se présente comme concernant tous les quartiers d'Antony, mais pratiquement si l'on regarde la composition des instances préparatoires, les seules associations et éducateurs concernés sont ceux qui agissent dans le cadre de la politique de la ville mise en place au quartier du Noyer Doré, ce qui tend une fois de plus à stigmatiser ce quartier.

En outre les trop nombreuses instances préparatoires que vous proposez, sans d'ailleurs définir réellement leur rôle, ne comportent pas au titre des personnes oeuvrant dans le domaine éducatif de représentants des parents d'élèves pourtant certainement aptes à comprendre les difficultés familiales.

Ce conseil des droits et des devoirs des familles apparaît donc d'abord comme un affichage, un moyen de se donner bonne conscience à travers un paternalisme douteux plus qu'un outil réellement efficace en matière d'accompagnement parental dans la prévention de la délinquance. Il est évident que nous voterons contre.

**M. SERIN** : Je n'ai rien à rajouter, vos propos sont d'un autre siècle, je crois que vous n'avez pas compris l'évolution qu'il y avait entre prévention et répression, il y a vraiment eu une évolution de la doctrine et vous êtes restée avec les yeux du XXème siècle. Je ne vais même pas répondre à vos questions car c'est n'importe quoi ! Je suis d'ailleurs surpris, vous n'avez pas vu l'évolution des choses, vous prenez cela avec une doctrine soixante-huitarde attardée...

**Mme DEVEDJIAN** : Madame Charrier, je regrette vivement que vous ne soyez pas venue à la commission Politique de la ville durant laquelle M. Serin a présenté ce nouveau conseil...

**Mme CHARRIER** : J'y étais !

**M. SERIN** : J'ai été très transparent et je ne répondrai pas à votre discours qui est d'un autre temps !

**Mme DEVEDJIAN** : Le décalage entre votre discours ce soir et ce qui s'est passé en commission me laisse bouche bée !

**M. FEUILLADE** : Encore un nouveau dispositif, alors qu'il y a des dispositifs qui existent déjà, ce sont ceux-là qu'il faut faire fonctionner. Ce n'est pas parce qu'on passe du temps devant un conseil solennel que l'on accompagne les familles vers une meilleure réussite éducative de leurs enfants. Faire comme ça quelque chose de solennel, ce n'est pas la bonne solution et je pense que le maire n'a pas sa place à cet endroit. Il n'en a pas les moyens de toute façon, on sait très bien que ce sont les conseils généraux qui ont les moyens en termes de travailleurs sociaux, j'ai peur que ce soit une question d'affichage, on verra comment vous l'utilisez, mais ce qui est inquiétant, c'est qu'on multiplie les lois, on multiplie les textes, alors qu'on sait très bien que c'est un travail de longue haleine avec les travailleurs sociaux.

**Mme DEVEDJIAN** : C'est exactement ce que nous avons dit en commission. Vous êtes d'une mauvaise foi totale !

**M. FEUILLADE** : Mais pourquoi vous vous énervez comme ça ? J'ai le droit de parler quand même ! Moi, je suis très réservé sur ce genre de dispositif où en plus on mélange les genres.

**M. SERIN** : On peut accepter la réserve et on verra à l'évaluation, il ne faut pas faire de procès avant les choses.

**M. le Maire** : Il s'agit d'une obligation légale. Si la loi change, on prendra acte du changement.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 voix contre.)**

**- 18 - Adoption d'une convention à passer avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour le financement d'une action s'inscrivant dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**Mme LE NEOUANNIC** : Je vous prie de m'excuser mais je pars pour une séance de nuit au Conseil Régional, je suis désolée de rater la fin du conseil.

**- 19 - Adoption des conventions d'objectifs et de financement des deux relais assistantes maternelles, Une Souris Verte et Trois P'tits Chats à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine.**

**(Rapporteur : Mme Bergerol)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 20 - Fixation du montant des bourses de l'Aventure et de la Création pour l'année 2012 (2<sup>ème</sup> jury)**

**(Rapporteur : M. Adda-Halimi)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- 22 - Communication du rapport d'activité du service public délégué de la fourrière automobile – année 2011.**

**(Rapporteur : M. Serin)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

**- 23 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion du funérarium – année 2011.**

**(Rapporteur : Mme NGuyen)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

**- 24 - Communication du rapport d'activité du service public délégué du stationnement – année 2011.**

**(Rapporteur : M. Martin)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

**M. RIVET** : Cela vaut le coup de jeter un œil sur ce rapport qui est très bien fait, vous allez constater avec moi très rapidement que ça ressemble à un rapport de conseil d'administration et on se rend compte qu'il y a une baisse de fréquentation du parking centre ville : - 4% ; par contre il y a une augmentation des tarifs permettant une augmentation du chiffre d'affaires. Donc en fait le conseil d'administration de Vinci est content, nous en tant que citoyens, nous voyons que la fréquentation

baissant de 4%, Vinci gagne quand même plus d'argent, alors sommes-nous contents ? Je ne pense pas.

Deuxièmement, il y a une augmentation du nombre de places de stationnement payant ; pourquoi ? Parce qu'il y a notamment la fin de la gratuité des heures d'été, ce qui entraîne une baisse de fréquentation de moins 4%, et là encore l'augmentation de tarifs malgré la baisse de fréquentation permet à Vinci de gagner plus d'argent ; est-ce que les Antoniens en sont satisfaits ? Je ne le pense pas. On augmente le nombre de places de stationnement, on nous dit même que la RD 920 dans le centre ville ne peut pas avoir de piste cyclable, la raison étant que ça ne permettrait pas d'avoir le nombre de stationnements nécessaires, en fait la raison n'est pas le bien de la ville mais le bien de Vinci qui a besoin de compenser la baisse de fréquentation et du parking et du stationnement. Je n'invente rien, les chiffres sont dans le document.

Globalement, en termes de chiffre d'affaires, l'augmentation des tarifs permet une augmentation du chiffre d'affaires malgré la baisse de fréquentation ; quand on regarde le bilan financier, avec la baisse de la prise en compte des charges, on s'aperçoit que le parking Firmin Gémier est déficitaire d'environ moins 200 000 € alors que le stationnement est bénéficiaire de 300 000 €. La mairie qui touche 23% est gagnante aussi et je crois que le message des citoyens qui disent : « on utilise moins les places de stationnement et moins de places de parking » doit être pris en compte, surtout à l'heure où il y a un projet faramineux d'un parking de plus de 5 M€ sous le projet de théâtre sous prétexte que l'on n'a pas assez de places de parking. Le parking Firmin Gémier, déficitaire, subit une baisse de fréquentation globale.

Ce rapport est très intéressant, j'invite les collègues qui n'ont pas encore eu le temps de le lire à le faire, il contient des informations très intéressantes, et je crois que ça devrait, M. le Maire, vous faire réfléchir sur le besoin en places de stationnement supplémentaires.

**M. le Maire** : Non, vous n'avez pas tous les chiffres, vous n'avez pas la redevance que la ville va percevoir au titre de l'année 2011 du fait de l'augmentation globalisée des recettes du stationnement sur voirie et parking; nous allons recevoir une redevance de 25 000 € alors que l'an dernier, elle était de zéro. La hausse des tarifs a permis à la ville de percevoir 25 000 € et Vinci a eu 20%, c'est-à-dire 3000 ou 4000 €. Donc l'essentiel de la hausse des tarifs revient à la ville. Donc quand vous dites que c'est pour enrichir Vinci, non, la hausse profite quasiment essentiellement à la ville. Ce sont les résultats de la négociation que nous avons menée en 2008, qui a modifié la convention précédente, M. Fié avait très bien suivi les choses à l'époque, et quand maintenant il y a une augmentation des recettes de Vinci, c'est la ville qui profite et pas Vinci. Ces tarifs sont faits essentiellement pour permettre un turnover rapide du stationnement devant les commerces car si on avait le droit de rester longtemps pour pas cher, ou pour rien du tout, les voitures resteraient devant les commerces de proximité.

**M. RIVET** : Quand même, Vinci fait du business et pas de la morale !

**M. le Maire** : Mais c'est la ville qui en bénéficie, pas Vinci !

**M. MARTIN** : Juste un rappel pour M. Rivet : nous avons supprimé en août la gratuité parce que la ville se retrouvait bloquée en stationnement. C'était à la demande des commerçants.

**M. RIVET** : C'était bien pour les commerçants, peut-être moins bien pour les Antoniens.

**M. le Maire** : Si vous voulez savoir ce qu'ils pensent, je vous donne rendez-vous en mars 2014, vous verrez si les Antoniens sont satisfaits ou non. Nous avons il y a deux ans pris la décision de supprimer la tarification pendant les vingt premières minutes en centre ville et c'est une des raisons qui ont fait qu'on a dû augmenter le tarif par ailleurs.

**Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

**- 25 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion du poney-club et de la Ferme d'Antony – Année 2011.**

**(Rapporteur : Mme Léon)**

(Lecture du rapport de présentation)

**Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

**- 26 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du Club-House du stade George Suant – Année 2011**

**(Rapporteur : M. Le Lamer)**

(Lecture du rapport de présentation)

**M. RIVET** : Etant très réticent sur la DSP au club de tennis, je vois avec plaisir que cette année, il y a des profits, cela prouve que les structures en place sont efficaces et M. Le Lamer, je reconnais que les choses tournent alors qu'elles ne tournaient pas l'année dernière, c'est mieux.

**M. FEUILLADE** : Vous parlez d'une année exceptionnelle quand même.

**M. LE LAMER** : Non.

**M. FEUILLADE** : En termes de climat, etc, c'était favorable, vous l'avez dit, donc on reste quand même ric-rac sur cette délégation. On le sera toujours de toute façon.

**M. LE LAMER** : Ils ne demandent pas plus.

**Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.**

### **Questions diverses**

**M. RIVET** : Une observation pour vous donner un coup de main : je vois que vous n'avez pas affiché la photo du nouveau Président, je peux

vous la procurer si vous voulez, je crois me souvenir que l'ancien président y figurait, le nouveau pourrait prendre place, même si ce n'est pas obligatoire.

**Mme BUZELIN** : Nous avons appris que vous aviez signé un arrêté anti-mendicité ?

**M. SERIN** : Oui, comme chaque année, sur le quartier La Fontaine notamment il y avait un certain nombre d'endroits, rue Mounié aussi, où l'on a eu des problèmes d'ébriété et de personnes avec des chiens...

**Mme BUZELIN** : C'est nouveau ?

**M. SERIN** : Pas du tout, ça se fait depuis plusieurs années. La mesure est reconduite d'année en année et quand il y a un problème sur un quartier, on applique cet arrêté.

(La séance est levée à 21h40.)